

Hauts de Seine le 06 mai 2020

Le Premier ministre a présenté son plan de déconfinement : il a surtout mis en avant les impératifs économiques, face auxquels la santé des personnels et des élèves ne compte pas. Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits, sauf dans les établissements scolaires ? Cherchez l'erreur...

Les conditions sont-elles réunies pour une reprise, même progressive ? NON.

Le Premier ministre annonce :

- un dépistage seulement pour ceux qui manifestent des symptômes, et leurs contacts. Problème : la plupart des enfants sont asymptomatiques. Qu'ils soient en petit groupe ou non, impossible de savoir si le virus a circulé. De plus, qui dans les écoles et les établissements sera en capacité de donner un diagnostic médical ?

- « protéger, dépister, isoler » : depuis un mois, des personnels accueillent des enfants de soignants, dans la grande majorité sans protection, sans masque, gants ou gel hydro-alcoolique. Aucun test n'a été effectué : combien de ces personnels ont contracté le virus pendant cette période ?

- des masques « grand public » pour les encadrant.e.s. Faut-il rappeler que les masques filtrants (FFP) sont les seules protections individuelles reconnues par le Code du travail ?

- « Le port du masque pour les élèves est prohibé en maternelle, il n'est pas recommandé en élémentaire » : les enseignants, les AESH, les ATSEM et les parents sont rassurés !

- une rentrée par paliers et même pas en classe entière : le premier degré le 11 mai, les élèves de collège (6ème et 5ème) le 18 mai, et les lycées potentiellement début juin. Cette mascarade ne peut pas avoir de raison pédagogique. Venant d'un gouvernement qui a proclamé en plein confinement et qui vient de prolonger sa loi « d'urgence sanitaire » qui met à sac le Code du Travail (congés, repos, temps de travail hebdomadaire...), l'aspect « garderie du MEDEF » est de plus en plus manifeste.

- les enseignant.e.s feront-ils cours en classe et à distance ? Cela provoquera un cumul de travail épuisant, inadmissible et hors cadre réglementaire.

- « Les acteurs de terrain trouveront des solutions et je leur fais confiance. » Comprendre : débrouillez-vous ! Pourquoi le gouvernement endosserait des responsabilités quand il est possible de se défausser sur les « acteurs de terrain » ? D'ores et déjà des maires, des chefs d'établissement et de service ont fait savoir qu'ils ne prendraient pas le risque d'une réouverture insensée et dangereuse le 11 mai ou après.

Aucune réponse n'est apportée aux interrogations des personnels :

Comment faire respecter les gestes barrières compte tenu de l'âge des élèves ou du nombre d'élèves par classe ? Sans parler des regroupements dans la cour de récréation, les couloirs, de la sieste en maternelle, des repas collectifs, des internats, des transports ? Quid des personnels « à risques » ? Le gouvernement compte-t-il sur la coopération des personnels, des équipes, des syndicats pour bricoler en urgence des protocoles locaux ?

Nous le disons avec force, la deuxième vague ne passera pas par nos écoles !

Pour les organisations FNEC FP FO et SUD EDUCATION des Hauts de Seine, hors de question de co-construire une reprise, même progressive, et ainsi collaborer à la mise en danger des personnels et des élèves, ainsi que leur famille et l'ensemble de la population, dans ces conditions.

Les organisations FNEC FP FO et SUD EDUCATION des Hauts de Seine demandent l'application stricte des avis adoptés à l'unanimité par le CHSCT du 92 : <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2020/04/07042020Article637218423904757344.aspx>

Nous voulons le dépistage généralisé à tous les personnels et les élèves, nous voulons tout le matériel de protection MAINTENANT, comme les masques FFP, comme préalable à toute reprise ! Ainsi que toutes les autres recommandations émises par le CHSCT du 92 : distance physique de sécurité, aération des locaux ...

Si ces conditions ne sont pas mises en place, la sécurité des personnels, des élèves et, par conséquent, de leurs familles n'est pas assurée.

Les organisations FNEC FP FO et SUD EDUCATION des Hauts de Seine appellent à se réunir en utilisant les moyens appropriés afin de décider collectivement des suites à donner à la mobilisation. En l'absence de garantie, elles soutiendront tous les personnels qui refuseront de retourner sur leur lieu de travail par tous les moyens : droit de retrait, grève.